

AUTORISATION D'UTILISATION D'IMAGE

Dans le cadre des actions de communication publique de la Communauté de Communes du Sud Gironde, les bénéficiaires, les usagers de ses services ou encore ses administrés pourront être amenés à être photographiés ou filmés. Ces prises de vues pourront ensuite être diffusées sur différents supports de communication de la Communauté de Communes. C'est pourquoi, dans le cadre de la loi Informatique et Libertés, nous sollicitons de votre part une autorisation d'utilisation d'image à titre gratuit.

Avec nos remerciements par avance pour votre aimable contribution.

Philippe PLAGNOL, Président

AUTORISATION D'UTILISATION D'IMAGE

Sujet des prises de vues	Représentant légal le cas échéant
NOM :	NOM :
Prénom :	Qualité (parent, tuteur...) :
Adresse :	Adresse :
.....
Téléphone :	Téléphone :
Courriel :	Courriel :

MODES DE DIFFUSION

J'autorise la Communauté de Communes à faire usage des photos ou vidéos sur les supports suivants :

SUPPORTS PAPIER	PUBLICATIONS ELECTRONIQUES	AUTRES
- Bulletins institutionnels - Rapports administratifs - Guides des services - Presse	- Site internet de la CdC - Newsletter - Chaîne You Tube - Page Facebook	- Expositions - Projections publiques

CONDITIONS D'ANNULATION

A tout moment, sur simple demande auprès de :

LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SUD GIRONDE

Parc d'Activités du Pays de Langon – 21, rue des acacias – CS 30036 Mazères – 33213 LANGON CEDEX

T. 05 56 63 81 10 – communication@cdcsudgironde.fr

ENGAGEMENTS DE LA CDC

La Communauté de Communes s'engage expressément à prendre en compte les demandes d'annulation de diffusion, elle s'interdit en outre de procéder à l'exploitation des prises de vues à des fins commerciales, de porter atteinte à la vie privée du sujet.

Le sujet des prises de vues donne expressément son accord sur les conditions précitées.

Fait à

Le,

Et établi en deux exemplaires originaux

Le sujet,

Pour le sujet,

Son représentant légal,

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par le responsable du service communication pour les actions de communication de la Communauté de Communes du Sud Gironde. Elles sont conservées pendant 5 ans et sont déclarées auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés [CNIL T. 01 53 73 22 22]